

ACTE D'ENGAGEMENT¹

Alors qu'un acte d'engagement était autrefois requis de l'opérateur économique soumissionnaire lors du dépôt de son offre, sa signature n'est plus aujourd'hui requise qu'au stade de l'attribution du marché public.

Le formulaire ATTRI1 est un modèle d'acte d'engagement qui peut être utilisé par l'acheteur, s'il le souhaite, pour conclure un marché public avec le titulaire pressenti.

Il est conseillé aux acheteurs de renseigner les différentes rubriques de ce formulaire avant de l'adresser à l'attributaire. Ce dernier retourne l'acte d'engagement signé, permettant à l'acheteur de le signer à son tour.

En cas d'allotissement, un formulaire ATTRI1 peut être établi pour chaque lot. Lorsqu'un même opérateur économique se voit attribuer plusieurs lots, un seul ATTRI1 peut être complété. Si l'attributaire est retenu sur la base d'une offre variable portant sur plusieurs lots, soit un acte d'engagement est établi pour les seuls lots concernés, soit l'acte d'engagement unique mentionne expressément les lots retenus sur la base d'une offre variable.

En cas de groupement d'entreprises, un acte d'engagement unique est rempli pour le groupement d'entreprises.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 23612-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Objet de l'acte d'engagement

■ Objet du marché public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par le présent acte d'engagement.)

Révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) de Mayotte et de son programme de mesures (2028–2033).

Le présent marché public a pour objet l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin hydrographique de Mayotte pour le cycle 2028–2033, incluant la rédaction du programme de mesures (PDM) associé, des documents d'accompagnement du SDAGE, ainsi que du rapport d'évaluation environnementale.

Le marché couvre l'ensemble des prestations nécessaires à la rédaction de ces documents, leur structuration, leur mise en cohérence, la production de versions de travail intermédiaires, ainsi que la participation et l'animation de groupe de travail et aux démarches de validation, jusqu'à la finalisation de la version définitive à approuver avant le 22 décembre 2027.

Lieu d'exécution ou de livraison : Département de Mayotte (France)

Le marché est conclu en lot unique, à prix global et forfaitaire, et ne comporte pas de tranches optionnelles.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

■ Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1. ☒ à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)* ;
☐ au lot n° ou aux lots n° du marché public *(en cas d'allotissement)* ;
(Indiquer l'intitulé du ou des lots tel qu'il figure dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)
2. ☒ à l'offre de base ;
☐ à la variante suivante :
3. ☐ avec les prestations supplémentaires suivantes :
Sans objet

A1 – Procédure de Passation :

La présente consultation est passée selon une procédure formalisée en appel d'offres ouvert, menée en application des articles L.2124-1 à L.2124-2 et R.2124-1 à R.2124-2.1° du Code de la Commande Publique (CCP).

A2 – Forme juridique du contrat ou du marché :

Il s'agit d'un marché de services au sens de l'article L.1111-4 du Code de la Commande Publique (CCP).

Il se réfère au cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG/PI), approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021, paru au Journal Officiel de la République française du 1er avril 2021.

Il s'agit d'un marché ordinaire conclu à prix global et forfaitaire.

A3 – Référence à la nomenclature communautaire CPV :

Code CPV : 90700000 – 7 « Services relatifs à l'environnement »

B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire

B1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- ☒ AE et ses annexes
- ☒ CCP et ses annexes informatives
- ☒ CCAG : CCAG-PI approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021 et publié le 1er avril 2021.
- ☒ RC : Règlement de consultation
- ☐ Autres :

et conformément à leurs clauses,

☐ le signataire

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ engage la société sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ l'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées :

☐ aux prix indiqués ci-dessous ;

☐ Taux de la TVA : 0%

☐ Montant hors taxes² :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à :

.....

Montant hors taxes arrêté en lettres à :

.....

☐ Montant TTC⁴ :

Montant TTC arrêté en chiffres à :

.....

Montant TTC arrêté en lettres à :

.....

OU

☐ aux prix indiqués ci-dessous ou dans l'annexe financière jointe au présent document.

² Le montant de l'offre établie à partir de prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

⁴ Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

B2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

(En cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché public, le groupement d'opérateurs économiques est :

(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

→ En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire :

☐ OUI OU ☐ NON

B2.1 – Désignation du mandataire et habilitation

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.

Les membres du groupement : [cocher la ou les cases correspondantes]

☐ signent individuellement l'offre du groupement et toutes modifications ultérieures du marché public.

☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, l'offre du groupement et toutes modifications ultérieures du marché public, pour les représenter vis-à-vis du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(joindre les pouvoirs annexes).

☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies dans le document d'habilitation fourni et dans les conditions définies ci-dessous ;

(Donner des précisions sur l'étendue du mandat).

Nom, prénom et qualité du signataire (*) de chaque membre du groupement	Lieu et date de signature de chaque membre du groupement	Signature de chaque membre du groupement

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

B2.2 – Répartition des prestations en cas de groupement conjoint

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 – Déclaration sur l'honneur

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur :

1. Sous peine de résiliation de plein droit du marché, à mes torts exclusifs ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, ne confier la réalisation du travail qu'à des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 à R. 3243-5 du Code du travail.
2. Avoir déposé auprès de l'administration fiscale, à la date de la signature de ce document, l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires.
3. N'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-6, L. 2141-7 à L. 2141-11, L. 2141-12 et L. 2141-13 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.
4. Être en règle au regard des articles [L. 5212-1](#) à [L. 5212-11](#) du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

B4 - Compte (s) à créditer

[Joindre le(s) relevé(s) d'identité bancaire ou postal correspondant(s)]

☐ candidat unique
ou groupement solidaire

Titulaire du compte		
Domiciliation		
IBAN		BIC

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

☐ ou groupement conjoint [à dupliquer autant que de besoin]

Co-traitant 1									
Titulaire du compte									
Domiciliation									
IBAN								BIC	

B5 – Montant et Prix du Marché – Avance

Remarque préliminaire :

En cas de groupement conjoint, le détail des prestations exécutées par chacun des membres du groupement ainsi que la répartition de la rémunération correspondante sont précisés dans le présent document.

Le mandataire y indique en outre le montant de sa prestation de mandat.

B5.1 – Montant et Forme de Prix

L'unité monétaire applicable au présent marché est l'euro.
 En application de l'article R. 2112-6 2° du CCP, les prix des prestations faisant l'objet du présent marché sont des prix forfaitaires appliqués à tout ou partie du marché, quelles que soient les quantités livrées ou exécutées.
 Le prix du marché est inscrit ci-dessous. Il porte sur l'ensemble des prestations de services décrites au cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du présent marché.

Montant en euros hors TVA :	
TVA au taux de 0 % , soit	
Montant en euros TVA incluse :	
Arrêté en lettres à	

Ce prix est détaillé dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) figurant en annexe 1 au présent acte d'engagement. La DPGF est complétée par le titulaire et comporte toutes les indications permettant d'apprécier la proposition de prix forfaitaire.

Seuls les prix unitaires de la DPGF sont contractualisés.
 En cas de prestations supplémentaires, les prix unitaires indiqués dans la DPGF peuvent être utilisés pour rémunérer ces prestations.

Le prix est définitif et ferme.

B5.2 – Contenu du Prix

Les prix sont réputés comprendre tous les frais afférents à la bonne exécution des prestations. Aucun frais supplémentaire ne sera pris en compte.

B5.3 – Avance

Une avance est accordée au titulaire du marché et aux co-traitants – sauf renonciation expresse – selon les dispositions des articles R. 2191-3 à R. 2191-12 du Code de la Commande Publique (CCP). Cette avance n'est due que sur la part du marché qui ne fait pas l'objet de sous-traitance.

- ☐ Le candidat ou le mandataire du groupement :
- ☐ accepte le versement de l'avance,
 - ☐ refuse le versement de l'avance.

☐ En cas de groupement conjoint :	accepte le versement de l'avance	refuse le versement de l'avance
co-traitant n°1 :		
co-traitant n°2 :		

B6 – Modalités de demande de Sous-traitance

En cas de recours à la sous-traitance, conformément aux articles L. 2193-4, L. 2193-5 et R. 2193-1 du CCP, un formulaire DC4 sera annexé au présent acte d'engagement pour chaque sous-traitant et indiquera la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par chaque sous-traitant, son nom et ses conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque formulaire annexé constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder. Le montant indiqué au formulaire DC4 est exprimé hors taxe correspond au montant final car il n'y a pas de TVA applicable à Mayotte.

Chaque formulaire annexé constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations sous-traitées conformément à ces formulaires annexés est de :

- Montant hors TVA

Les déclarations et attestations (article R.2193-1 du CCP) des sous-traitants recensés dans les formulaires annexés, sont jointes au présent acte d'engagement.

B7 – Nantissement ou cession de créance

En application des articles R. 2191-45 à R. 2191-53 du Code de la Commande Publique (CCP).

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- ☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....
.....

- ☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :

.....
.....

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....
.....

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

☐ membre d'un groupement d'entreprise

☐ sous-traitant

B8 - Durée du marché et délai d'exécution des prestations

La durée d'exécution du marché public est de25mois ou jours à compter de :
(Cocher la case correspondante.)

☒ la date de notification du marché public ;

☐ la date de notification de l'ordre de service ;

☐ la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : ☒ Non ☐ Oui
(Cocher la case correspondante.)

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions :0.....
- Durée des reconductions :

Le présent marché est conclu pour une durée allant de la date de notification à l'achèvement de l'ensemble des prestations jusqu'à l'approbation du SDAGE.

La durée d'exécution du marché s'étend jusqu'à la validation des documents finaux par le préfet de Mayotte, en sa qualité de préfet coordonnateur de bassin et par le Comité Eau et Biodiversité (CEB), en vue de l'adoption du SDAGE 2028–2033.

Cette adoption est attendue au plus tard en décembre 2027, conformément au calendrier réglementaire national.

Le marché prendra donc fin de plein droit à l'achèvement de l'ensemble des prestations jusqu'à l'approbation du SDAGE, sans reconduction.

C - Signature du marché public par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement

Attention, si le soumissionnaire (individuel ou groupement d'entreprises) a présenté un sous-traitant au stade du dépôt de l'offre et que l'acte spécial concernant ce sous-traitant n'a pas été signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné, il convient de faire signer ce DC4 par le biais du formulaire ATTRI2.

C1 – Signature du marché public par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

C2 – Signature du marché public en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant ([article R. 2142-23](#) ou [article R. 2342-12](#) du code de la commande publique) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- ☐ pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)
- ☐ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)
- ☐ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.
(hors cas des marchés de défense ou de sécurité dans lequel ces documents ont déjà été fournis).

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

(Cocher la case correspondante.)

- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
- ☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification et signature de l'acheteur.

■ Désignation de l'acheteur

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante.)

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer
DEALM 976 (MAYOTTE) BP 109
Terre-plein de M'tsapere 97 600 MAMOUDZOU

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public

(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager l'acheteur qu'il représente.)

Monsieur Olivier KREMER, Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer de Mayotte, nommé par arrêté ministériel du 16 juin 2025 et titulaire de la délégation de signature du Préfet de Mayotte par arrêté préfectoral N° 2025-SG-DEALM-324 en date du 15 juillet 2025.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'[article R. 2191-59](#) du code de la commande publique, auquel renvoie l'[article R. 2391-28](#) du même code (nantissements ou cessions de créances)

(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

Le représentant du pouvoir adjudicateur ou son service métier

Monsieur Olivier KREMER, Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer de Mayotte, nommé par arrêté ministériel du 16 juin 2025 et titulaire de la délégation de signature du Préfet de Mayotte par arrêté préfectoral N° 2025-SG-DEALM-324 en date du 15 juillet 2025.

ou la personne désignée en charge du marché à la DEALM

Point de contact : Frédéric BINSAMOU
DEALM Mayotte / MSPC / MPSB
Adresse : BP109 97600 MAMOUDZOU Terre-plein de M'tsapere
Courriel : frederic.binsamou@developpement-durable.gouv.fr

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire

(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)

Direction régionale des Finances publiques de Mayotte
Avenue de la Préfecture BP 501
97 600 Mamoudzou
02.69.61.16.40
02.69.61.18.60
drfip976@dgif.finances.gouv.fr

■ Imputation budgétaire

BOP 0113

Pour l'État et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A :, le

Signature

(représentant de l'acheteur habilité à signer le marché public)